

## FICHE D'INSCRIPTION

Stage « Je crée, je joue ! »

Du lundi 2 au vendredi 6 mars 2020

*Avec Leslie Blaevoet, professeur d'Éveil musical, de Flûte traversière et de Formation Musicale (FM)*

**Une fiche par inscription – À DEPOSER/ENVOYER AVANT LE 10 FÉVRIER 2020**

*Un stage passionnant et ludique pour apprendre à créer son propre instrument.*

*Carillon, bâton de pluie, boîte à musique... Les objets sonores fabriqués dans le cadre de cette expérience pédagogique seront à coup sûr aussi beaux que mélodieux. Aucune compétence préalable en bricolage ou en musique n'est requise.*

### ❖ Renseignements Enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

### ❖ Renseignements Parents :

<b>Parent 1</b>	Nom :	Tél :
	Prénom :	
	Adresse :	
	Ville :	
<b>Parent 2</b>	Nom :	Tél :
	Prénom :	
	Adresse :	
	Ville :	
Si 2 adresses différentes : <b>Adresse de facturation</b> = Parent 1 ou Parent 2 (choix à entourer)		

### Autorisations parentales (cocher)

J'autorise la tierce personne identifiée ci-dessous à récupérer mon enfant après la session de stage :

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

La municipalité peut être amenée à photographier ou enregistrer les élèves pendant les temps de musique en vue de publication dans les supports de communication communaux.

En cas de refus, merci de cocher

### ❖ Tarifification

	Tarif Fontanilois	Tarif Réseau*	Tarif Extérieurs
<b>Stage « Crée ton instrument ! »</b> Prix 5 matinées, de 9 h à 12 h.	<b>100 €</b>	<b>110 €</b>	<b>125 €</b>

❖ **Services de garderie et de liaison avec l'Espace Claretière** (cocher)

	Tarif Fontanillois	Tarif Réseau*	Tarif Extérieurs
Service de garderie (de 7 h 30 à 9 h)	3 €/jour	3,5 €/jour	4 €/jour
Transport de l'enfant vers le centre de loisirs Claretière (de 12 h à 12 h 30)	1 €/jour	1,25 €/jour	1,5 €/jour

**Je souhaite que mon enfant bénéficie du service de garderie, le matin de 7 h 30 à 9 h.**

*(merci d'entourer les jours concernés)*

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	----------	-------	----------

**Je souhaite et autorise que mon enfant soit emmené au centre de loisirs Claretière à pied à l'issue de la matinée de stage** (inscription pour ½ journée avec repas à effectuer préalablement auprès de l'organisme IFAC).

*(merci d'entourer les jours concernés)*

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	----------	-------	----------

La Ville du Fontanil-Cornillon se réserve le droit de faire intervenir les secours en cas de nécessité. Merci de signaler tout problème de santé utile à la sécurité de l'élève.

❖ **Règlement et facturation :**

L'inscription au stage et aux éventuels services proposés est validée par la fiche remplie et signée par les parents. La facturation est réalisée à la fin du stage par l'émission d'un titre de recettes. Le règlement sera dû dans sa totalité y compris si l'élève démissionne en cours du stage.

Le règlement s'effectue auprès de la Trésorerie de Saint-Egrève – 2 rue du 19 mars 1962, 38521 Saint-Egrève cedex – selon les modalités fixées sur l'avis des sommes à payer. La mairie du Fontanil-Cornillon ne perçoit plus de règlement.

**NOUVEAUTÉ** - Afin de faciliter vos démarches, **le paiement en ligne de votre facture est désormais possible** en vous connectant sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr).

Le conseil municipal peut autoriser la proratisation et le dégrèvement du tarif en cas d'interruption en cours de stage seuls les cas de force majeure peuvent donner lieu à un dégrèvement au prorata du nombre de jours ou cours effectués (maladie ou accident grave, décès). Chaque cas sera étudié.

Afin d'obtenir un dégrèvement, un courrier ou courriel accompagné de pièces justificatives doit être transmis à la Mairie du Fontanil-Cornillon, service école de musique ([fontamusique@ville-fontanil.fr](mailto:fontamusique@ville-fontanil.fr))

Les informations collectées dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Ville, destiné au suivi et à la gestion des activités de l'école de musique. Les données sont traitées par le service administratif, conservées pendant la durée de l'année scolaire à laquelle s'applique l'inscription, puis archivées selon la réglementation en vigueur. Conformément aux lois « Informatique et Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en envoyant un courrier à l'adresse de la Mairie – 2 rue Fétola 38120 Le Fontanil-Cornillon, ou par mail à l'adresse : [donneespersonnelles@ville-fontanil.fr](mailto:donneespersonnelles@ville-fontanil.fr)

**Je reconnais avoir pris connaissances du règlement et des conditions d'inscription.**

Au Fontanil-Cornillon, le .....

Signature du représentant légal

\* Afin de favoriser le développement d'une offre pédagogique et culturelle à l'échelle du bassin de vie, la commune propose un tarif spécifique « Réseau » pour les habitants de Saint-Egrève et de saoint-Martin-le-Vinoux.